

Règlement du Championnat Interclubs Vétérans

Version 1



Comité départemental de Badminton de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs

Boulevard Charles de Gaulle

91540 MENNECY

01.69.23.44.20

www.badmintonessonne.org

Table des matières

1	ORGANISATION GENERALE	4
1.1	PREAMBULE	4
1.2	ROLE DES PRESIDENTS DE CLUB	4
1.3	ROLE DE LA COMMISSION COMPETITION ADULTES (CCA)	4
1.4	RECLAMATIONS	4
1.5	APPEL	5
2	INSCRIPTION	5
2.1	CONDITIONS ADMINISTRATIVES	5
2.2	DROITS D'INSCRIPTION	5
2.3	DATE LIMITE D'INSCRIPTION	5
3	ORGANISATION DU CHAMPIONNAT	5
3.1	DIVISIONS ET POULES	5
3.2	JOURNEES DE CHAMPIONNAT	6
3.3	CADRE DES RENCONTRES	6
3.3.1	JOURS DE RENCONTRE	6
3.3.2	HORAIRES AUTORISES	6
3.3.3	TERRAINS	6
3.4	VOLANTS	6
3.4.1	VOLANTS AUTORISES	6
3.4.2	UTILISATION	6
4	DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT	6
4.1	CALENDRIER	6
4.1.1	DIFFUSION	6
4.1.2	REPORT D'UNE RENCONTRE	6
4.2	ATTRIBUTION DES POINTS	7
4.3	CLASSEMENT	7
4.4	COMPOSITION D'UNE RENCONTRE	8
5	DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE	8
5.1	GENERALITES	8
5.2	ARBITRAGE	8
5.3	DECLARATION DE PRESENCE ET DECLARATION DE COMPOSITION D'EQUIPE	8
5.4	FEUILLE DE RENCONTRE	9
5.5	TRANSMISSION DES RESULTATS	9
5.6	DECOMPTE DES POINTS	9
6	COMPOSITION DES EQUIPES	10
6.1	CONDITIONS DE QUALIFICATION DES JOUEURS	10
6.1.1	LICENCE	10
6.1.2	CATEGORIE	10
6.1.3	CLASSEMENT	10
6.1.4	JOUEURS MUTES	10
6.1.5	JOUEURS SUSPENDUS	10
6.1.6	REMPLAÇANTS	11
6.1.7	RESTRICTIONS	11
6.2	COMPOSITION D'UNE EQUIPE	11
6.2.1	NOMBRE DE JOUEURS	11
6.2.2	ORDRE DES JOUEURS	11
6.2.3	EVALUATION DE LA VALEUR D'UN DOUBLE	12
6.2.4	RESTRICTIONS	12
6.2.5	EQUIPE FORFAIT	12
7	PROBLEMES RENCONTRES	12

7.1	RETARD	12
7.2	CHANGEMENT D'HORAIRE OU DE LIEU	12
7.3	FORFAIT D'EQUIPE.....	12
7.3.1	CONDUITE A TENIR	12
7.3.2	NOMBRE DE FORFAITS D'EQUIPE	12
7.4	EQUIPE INCOMPLETE	13
7.4.1	REGLES DE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE	13
7.4.2	DECOMPTE DES POINTS	13
7.5	BLESSURE ET ABANDON	13
7.5.1	BLESSURE D'UN JOUEUR	13
7.5.2	REPLACEMENT	13
7.5.3	SCORE DU MATCH OU LE JOUEUR SE BLESSE	13
7.5.4	SCORE DE LA RENCONTRE	13
7.6	INTERRUPTION DE RENCONTRE	14
7.6.1	INFORMATION DE LA CCA	14
7.6.2	CAUSES D'INTERRUPTION AUTORISEES.....	14
7.6.3	AUTRES CAUSES D'INTERRUPTION.....	14
8	SANCTIONS SPORTIVES.....	14
8.1	PENALITES	14
8.1.1	UN JOUEUR PERD SON MATCH PAR PENALITE	14
8.1.2	UNE EQUIPE PERD PAR PENALITE	15
8.1.3	LES 2 EQUIPES PERDENT PAR PENALITE	15
8.2	MISE HORS COMPETITION	15
8.2.1	CAUSES.....	15
8.2.2	CONSEQUENCE SUR LE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT.....	15
8.2.3	CONSEQUENCE POUR L'EQUIPE SANCTIONNEE.....	15
8.3	ERREUR DE HIERARCHIE ET JOUEUR NON AUTORISE	15
8.3.1	ERREUR DE HIERARCHIE	15
8.3.2	JOUEUR NON AUTORISE.....	16
9	SANCTIONS FINANCIERES	17
9.1	TARIFS	17

1 Organisation Générale

1.1 Préambule

Ce règlement s'applique au championnat interclubs Vétérans du Comité Départemental de l'Essonne. En cas de point non précisé dans ce document, on fera alors référence :

- Au règlement des Interclubs régionaux de la LIFB
- Au règlement des Interclubs nationaux de la FFBAD
- Au règlement général des compétitions

En cas de circonstance exceptionnelle, la Commission Compétition Adultes (CCA), nommée par le Conseil d'administration du Comité Départemental prendra une décision.

La participation au championnat interclubs Vétérans implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2 Rôle des présidents de Club

Le président du club qui engage une ou plusieurs équipes dans le championnat a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement,
- Le calendrier de la poule dès qu'il aura été diffusé par la CCA.

1.3 Rôle de la Commission Compétition Adultes (CCA)

La CCA est en charge de l'organisation des compétitions, à ce titre elle :

- Rédige et diffuse le règlement de la compétition
- Établit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental
- Vérifie les résultats saisis par les capitaines
- Applique le règlement, statue sur les réclamations, les appels et prononce les sanctions. Elle est l'unique interlocuteur pour ces demandes, qui ne sont valides qu'à réception par la CCA
- Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

La CCA est garante de l'esprit sportif positif, de la civilité et du comportement responsable et respectueux des clubs engagés dans le championnat et de leurs adhérents, envers leurs instances dirigeantes (y compris la CCA elle-même) et les autres clubs et leurs adhérents.

La CCA pourra donc être directement saisie ou s'autosaisir pour tout manquement à ces règles de comportement, quel que soit sa forme et qu'il soit lié ou pas à une rencontre, et décider d'une sanction, après délibération et validation du Président du Comité.

Cette sanction pourra consister en un rappel à l'ordre, une sanction individuelle, d'équipe ou de club (suspension...) ou une sanction financière (cf. 9.1).

1.4 Réclamations

Toute réclamation notée pendant la rencontre doit être portée sur la feuille de rencontre. Une réclamation non liée au déroulement même d'une rencontre, doit être **notifiée dans les 8 jours** après la rencontre à la CCA, qui pourra s'en autosaisir pour éviter la procédure de confirmation par écrit.

Dans le cas contraire, ou si la réclamation est portée sur la feuille de rencontre, elle devra être transmise à la CCA dans les 8 jours après la rencontre, par une lettre détaillant le motif de la réclamation. La lettre sera accompagnée d'un chèque de caution de 30,00 € et signée du capitaine réclamant.

En cas de rejet de la réclamation, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si la réclamation est justifiée. La CCA rendra un avis sur la réclamation. Aucune réclamation sur une rencontre ne pourra être notifiée à la CCA passé un délai de 8 jours après la fin de la rencontre.

1.5 Appel

Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la notification de la sanction au président du Comité Départemental.

L'appel sera signé par le président du club réclamant. Il sera accompagné d'un rapport circonstancié et d'un chèque de caution de 70,00 €. En cas de rejet de l'appel, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si l'appel est justifié.

Le Comité Directeur du Comité Départemental se prononcera sur l'appel.

2 Inscription

2.1 Conditions administratives

Pour inscrire une équipe en championnat interclubs Vétérans, un club doit :

- Etre affilié :
 - A la FFBaD
 - A la LIFB
 - Au Comité Départemental 91
- Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités
- Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente
- Avoir un minimum de 10 licenciés
- Faire parvenir au responsable de la CCA avant la date limite d'inscription :
 - Un bordereau d'engagement par équipe.
 - Un chèque correspondant aux frais d'inscription de toutes les équipes engagées à l'ordre du Comité Départemental 91

Un club qui n'aurait pas assez de joueurs(euses) pour inscrire sa propre équipe, peut se rapprocher d'un autre club dont l'effectif serait complémentaire, afin d'inscrire une équipe commune sous contrôle de la CCA. 2 clubs au maximum peuvent se rassembler pour constituer une même équipe. Ces rapprochements doivent être soumis et approuvés par la CCA avant que le club renforcé ne dispute sa deuxième journée d'interclubs vétérans.

Dans ce cas, 4 joueurs(euses) « renforts » seront admis au maximum dans la composition d'équipe du club principal, pour chaque rencontre jouée.

2.2 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 60,00 € par équipe.

2.3 Date limite d'inscription

La date limite d'inscription sera diffusée aux Présidents des Clubs et sur le site du Comité Départemental en début de saison.

3 Organisation du championnat

3.1 Divisions et poules

Le Championnat est composé de 2 divisions (chaque division peut comporter 1 ou plusieurs poules de 10 équipes au maximum). Un même club peut inscrire plusieurs équipes dans chaque division, mais il ne pourra y avoir plus d'une équipe d'un même club par poule (équipe propre ou rapprochement de clubs)

Les équipes seront réparties dans les poules **par tirage au sort**.

La composition des divisions (et des poules si applicable) sera par la suite diffusée aux Présidents de Club, et accessible sur le site du Comité Départemental et sur le site www.badnet.org.

Le championnat est géré par la CCA, qui est le garant du respect du règlement et opère pour le bon déroulement du championnat. La CCA est le premier interlocuteur des capitaines d'équipe, et sera

joignable par une adresse email spécifique cca@badmintonessonne.org pour toute question ou demande de support.

3.2 Journées de championnat

Le championnat se jouera sur 5 journées maximum dans la saison, définies par la CCA (le nombre de rencontres par journées sera diffusé par la CCA en début de saison).

3.3 Cadre des rencontres

3.3.1 Jours de rencontre

Samedi après-midi ou dimanche toute la journée.

3.3.2 Horaires autorisés

Samedi de 14h à 20h
Dimanche de 8h à 19h

3.3.3 Terrains

Le club qui reçoit doit avoir un minimum de 5 terrains.

3.4 Volants

Les volants sont à la charge des équipes, à répartir équitablement.

3.4.1 Volants autorisés

Seuls les volants homologués par la FFBaD pour la saison en cours et la saison antérieure sont acceptés pour les interclubs.

La liste des volants autorisés sera publiée sur le site du Comité Départemental et sur le site de la FFBAD : <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

Sanction applicable : Si une équipe propose et utilise un volant non homologué sur une rencontre, le club sera sanctionné d'une amende de 50€ (cf article 9).

3.4.2 Utilisation

Les joueurs classés de niveau Départemental, Régional et National (D, R et N) jouent obligatoirement avec des volants plumes.

Le choix du volant est libre et d'un commun accord pour un match n'opposant que des joueurs Promotion. En cas de désaccord le JA (ou les capitaines qui ont fonction de) décidera(ont). Si le désaccord persiste, le volant plume devra être utilisé.

4 Déroulement du championnat

4.1 Calendrier

4.1.1 Diffusion

Le calendrier des rencontres est établi par la CCA.

Ce calendrier est publié sur le site du Comité Départemental en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique. Le calendrier devra être rigoureusement respecté.

4.1.2 Report d'une rencontre

Aucune rencontre ne pourra être reportée sans une demande écrite préalable auprès de la CCA (avec les deux capitaines en copie de la demande par email) et l'accord formel de celle-ci. **Les seuls motifs de report soumis à consultation et validation par la CCA sont :**

- Intempéries (Déplacement déconseillé en raison d'intempéries, **acté par les autorités compétentes**)
- Epidémie. Si plus de 3 joueurs ayant joué pour cette équipe la journée précédente sont malades, le club pourra demander le report de la rencontre. Les certificats médicaux devront être transmis à la CCA dans les 8 jours suivant la date prévue pour la rencontre.

Pour toute demande de report la date de la nouvelle rencontre sera fixée d'un commun accord par les 2 capitaines.

L'équipe subissant le report est prioritaire pour le choix de la nouvelle date. En dernier recours, la CCA fixera la date de la rencontre de la manière la plus équitable possible.

En cas de match reporté, la composition d'une équipe doit être celle qui était autorisée le jour initialement prévu (sauf dans le cas où un joueur qualifié pour jouer à la date initiale est suspendu à la date de report, dans ce cas il ne pourra pas participer à la rencontre).

Sanction applicable : En cas de report non justifié ou non demandé auprès de la CCA, même avec accord des équipes concernées, les 2 équipes auront rencontre perdue par pénalité (cf article 8).

4.2 Attribution des points

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre. Les points pour une rencontre sont :

- 4 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 0 point pour une défaite
- -1 point pour défaite par pénalité
- -2 points pour une défaite par forfait

Dans le cas où tous les matchs d'une rencontre sont disputés, des points de bonus sont appliqués :

- +1 point de bonus offensif en cas de victoire 9-0
- +1 point de bonus défensif en cas de défaite 4-5

Un **point de bonus offensif** est accordé quand tous les matchs ont été remportés sur le terrain OU auraient pu l'être (matchs gagnés par forfait ou après application d'une pénalité sur un match). Lorsque c'est la rencontre entière qui est gagnée par forfait ou pénalité, le point de bonus offensif n'est pas appliqué.

Un **point de bonus défensif** est accordé quand une équipe a une défaite avec le nombre maximum de matchs remportés sur le terrain OU auraient pu l'être (eg. matchs gagnés par forfait ou après application d'une pénalité sur un match).

Une équipe qui présente un forfait sur un ou plusieurs matchs n'est pas éligible aux bonus, contrairement à une équipe pénalisée à l'issue d'un match.

4.3 Classement

C'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement dans chacune des poules.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte en priorité de :

- Equipe ayant le moins de rencontres perdues par forfait
- Equipe ayant le moins de matchs perdus par forfait
- Equipe ayant le moins de rencontres perdues par pénalité
- Equipe ayant le moins de matchs perdus par pénalité

Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement sera déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus

Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.

Si ces critères ne suffisent pas à départager deux ou plusieurs équipes, un tirage au sort déterminera le classement final, tirage au sort réalisé par la CCA.

4.4 Composition d'une rencontre

Pour la division 1 et la division 2, les rencontres se déroulent sur 9 matchs :

- 2 simples hommes
- 1 simple dame
- 2 doubles hommes
- 1 double dame
- 3 doubles mixtes

5 Déroulement d'une rencontre

5.1 Généralités

Un exemplaire du présent règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du Comité Départemental :

<https://www.badmintonessonne.org/>

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de présence. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.

En cas d'absence du capitaine, un autre joueur de l'équipe sera désigné comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de présence.

En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points. L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2 Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipe sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre.

Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching.

5.3 Déclaration de présence et déclaration de composition d'équipe

Ces documents sont directement téléchargeables sur le site www.badnet.org pour chaque rencontre.

Chaque équipe doit remplir une feuille de présence avant le début de la rencontre.

Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de présence de son équipe. Tous les joueurs(euses) susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de présence, y compris les remplaçant(e)s.

Les nom, prénom, numéro de licence et classement de la saison en cours (cf 6.1.3) dans les 3 disciplines de chaque joueur(euse) devront figurer sur la feuille de présence.

La feuille de présence devra ensuite être transmise au capitaine adverse qui composera son équipe en fonction des joueurs adverses présents. Pour ce faire le capitaine remplira la déclaration de composition d'équipe.

Tous les joueurs(euses) inscrits sur la feuille de présence doivent être physiquement présents dans la salle, **à l'exception d'un joueur(euse) maximum autorisé**, qui a jusqu'à 30 min après le début de la rencontre pour arriver dans la salle.

Si la rencontre est lancée et qu'un joueur d'une équipe est en retard supplémentaire, les matchs de la OU des séries où il est inscrit ne peuvent être lancés avant son arrivée si cette série entend un ordre lié au classement, sauf si le joueur impliqué a le classement le plus faible de son équipe dans sa série.

Ainsi si un joueur ou une joueuse en retard supplémentaire autorisé est inscrit en Simple Homme, Double Homme ou Double Mixte, les autres matchs de ces séries ne peuvent être lancés dans la première demi-heure de la rencontre, jusqu'à l'arrivée du joueur ou de la joueuse. En effet, il faut s'assurer que l'ordre des matchs est respecté que le joueur arrive dans le délai imparti ou pas.

- Si un joueur du Double Homme 1 n'est pas présent au lancement de la rencontre, les Doubles Hommes ne peuvent être lancés. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, la paire prévue en Double Homme 2 devra jouer le Double Homme 1 et le Double Homme 2 est perdu par forfait.
- Si un joueur prévu sur le Simple Homme 2 n'est pas présent au lancement de la rencontre, le Simple Homme 1 peut être lancé dès le début de la rencontre.
- Si un joueur(euse) prévu sur le Mixte 2 n'est pas présent au lancement de la rencontre, le Mixte 1 peut être joué mais pas le Mixte 3. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, la paire prévue sur le Mixte 3 devra jouer en Mixte 2 et le Mixte 3 sera perdu par forfait.

5.4 Feuille de rencontre

Ce document est téléchargeable sur le site www.badnet.org pour chaque rencontre.

Un joueur non déclaré sur la feuille de présence ne pourra en aucun cas figurer sur la feuille de rencontre.

L'équipe recevant est responsable de la rédaction de la feuille de rencontre, signée par les 2 capitaines, à l'issue de la rencontre.

5.5 Transmission des résultats

Un ordinateur avec la dernière version de BadnetPlus devra être mis à disposition à la table de marque par le club hôte.

L'organisation des rencontres ainsi que la saisie des résultats devra se faire directement sur l'application BadnetPlus par les capitaines.

A la fin de chaque journée, le Comité remontera les résultats sur le Badnet en ligne.

Il est important que chaque capitaine conserve une copie signée de ses feuilles de rencontre en format papier en cas de bug informatique.

Si la table de marque ne dispose pas du logiciel BadnetPlus, le capitaine vainqueur, saisira les résultats dans Badnet dans les 48h. En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de rencontre au responsable de la CCA.

5.6 Décompte des points

Chaque équipe marque :

- 1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait
- 0 point par match perdu
- -1 point par simple perdu par forfait ou pénalité
- -1 point par double perdu par forfait ou pénalité

6 Composition des équipes

6.1 Conditions de qualification des joueurs

6.1.1 Licence

Tout joueur doit être licencié dans un club inscrit au championnat (licence validée au plus tard la veille du jour de la rencontre).

On entend par licencié, la consultation possible du N° de licence dans l'extranet POONA pour la saison en cours.

Les licenciés « non joueur » ne sont pas autorisés.

Sanction applicable : Si un joueur joue une rencontre alors qu'il n'est pas licencié, le club pour lequel a joué ce joueur se verra sanctionné d'une amende (cf article 9). Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

Les résultats du(des) match(s) joué(s) par ce joueur non licencié ne pourra(ont) être remonté(s) dans Poona.

6.1.2 Catégorie

La compétition est autorisée aux joueurs(euses) des catégories Vétérans V1 (35 ans et +) à V8 (70 ans et + ans).

6.1.3 Classement

Le classement pris en compte pour toute la saison est celui effectif avant le premier match de la saison. La date sera arrêtée par la CCA et communiquée en début de saison aux capitaines.

Toute demande de reclassement d'un joueur validée par la ligue en cours de saison ne sera pas prise en compte pour ce championnat. Le joueur concerné gardera ses classements à la date arrêtée par la CCA et communiquée en début de saison aux capitaines.

Selon la Division, les limites de classement des joueurs(euses) participant, sont les suivantes :

DIVISION 1 : ouverte aux classements :

- R6 maxi pour les V1, dans la ou les disciplines auxquelles ils(elles) prennent part -
 - R5 maxi pour les V2 dans la ou les disciplines auxquelles ils(elles) prennent part
 - Pas de limite de classement à partir de V3 dans la ou les disciplines auxquelles ils(elles) prennent part
- ex. un joueur V2 classé N3/N3/R5 ne pourra participer au championnat qu'en mixte*

DIVISION 2 : ouverte aux classements

- D8 maxi, dans la ou les disciplines auxquelles ils(elles) prennent part ; sauf pour les V1 dont le classement ne pourra excéder D9.
- ex. une joueuse V1 classée D9/D7/D7 ne pourra participer au championnat qu'en simple*

Sanction applicable : Si un joueur joue une rencontre alors que son classement sur la/les discipline(s) jouée(s) n'est pas autorisé, le/les match(s) concerné(s) par cette infraction sera(ont) perdu(s) par pénalité.

Et les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

6.1.4 Joueurs mutés

Aucune limitation du nombre de joueurs(euses) mutés(es) par rencontre, n'est imposée.

6.1.5 Joueurs suspendus

Un joueur suspendu de toute compétition fédérale par la Fédération n'est, par définition, pas autorisé à participer au championnat départemental vétérans le temps de sa suspension.

À savoir que si un joueur ne justifie pas son absence sur un tournoi, il apparaît comme forfait volontaire et sa suspension prendra effet à compter du 3^{ème} lundi suivant le dernier jour de la compétition.

Sanction applicable : En cas d'infraction, tous le(s) match(s) joué(s) durant la période de suspension du joueur concerné seront perdus par pénalité.

Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

Une participation à une compétition fédérale en étant suspendu entraîne une suspension supplémentaire de 6 mois appliquée directement par la Fédération.

6.1.6 Remplaçants

Un remplaçant est un joueur inscrit sur la feuille de présence mais qui ne participe qu'à un seul match ou ne participe à aucun match de la rencontre.

Un joueur remplaçant ne pourra participer à un match de la rencontre que si :

- un joueur de l'équipe se blesse.
- le match n'a pas encore commencé au moment où la blessure est constatée.

Le remplaçant ne pourra en aucun cas, avoir un classement supérieur au joueur remplacé.

6.1.7 Restrictions

Un club peut inscrire une équipe dans chaque poule de division du Championnat Interclubs Vétérans. Dans la limite de son classement (cf 6.1.3), un joueur peut participer aux rencontres de chaque équipe, mais pas sur la même journée. Ainsi, un joueur peut participer à une ou plusieurs rencontres de son équipe de Division 1 lors de la première journée, et, si son classement le permet, participer à une ou plusieurs rencontres de l'autre équipe évoluant en Division 2, lors de la deuxième journée. Il ne pourra cependant pas, lors d'une même journée, disputer des matchs pour les deux équipes, quelles que soient leurs rencontres.

Sanction applicable : En cas d'infraction, le(s) match(s) joué(s) par le joueur concerné sera(ont) perdu(s) par pénalité.

Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

6.2 Composition d'une équipe

6.2.1 Nombre de joueurs

Le nombre maximal de joueur(euse)s dans une équipe n'est pas limité.

Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas disputer 2 matchs dans une même discipline lors d'une même rencontre.

Ex : Pas le droit pour une même personne de faire 2 simples, 2 doubles ou 2 mixtes.

2 clubs au maximum peuvent se rassembler pour constituer une même équipe. Dans ce cas, 4 joueurs(euses) « renforts » seront admis au maximum dans la composition d'équipe du club principal, pour chaque rencontre jouée.

Sanction applicable : En cas d'infraction, tous les matchs joués par le(s) joueur(s) « renforts » le(s) mieux classé(s) (toutes disciplines confondues) seront perdus par pénalité. A classement égal, c'est le CPPH à la date d'arrêt des classements qui fera foi. Et les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

6.2.2 Ordre des joueurs

Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du classement. À classement égal, l'ordre est libre.

Le classement pris en compte pour toute la saison est celui effectif avant le premier match de la saison.

Sanction applicable : Le(la) joueur(euse) ou la paire placé(e) en mauvaise position aura match perdu par pénalité (cf articles 8.1.1).

Les sanctions selon l'article 8.3.1 s'appliqueront également.

6.2.3 Evaluation de la valeur d'un double

Pour évaluer la valeur d'un double, chaque joueur se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement dans la discipline. La valeur du double sera égale à la somme des points attribués à chaque joueur, divisée par 2.

Le nombre de points attribués est défini dans le tableau suivant :

Classement	NC	P12	P11	P10	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2	N1
Valeur	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Exemple :

Un double D7-P10 sera évalué à $(6 + 3) / 2 = 4,5$ points

Une paire D9-D9 sera évaluée à $(4 + 4) / 2 = 4$ points

6.2.4 Restrictions

Pour une même journée de championnat, un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe de son club.

Sanction applicable : En cas de non-respect de cette règle, l'équipe ayant joué en dernier, aura rencontre perdue par pénalité (cf article 8.1.2).

Si les rencontres ont lieu le même jour, toutes les équipes auront rencontre perdue par pénalité.

6.2.5 Equipe forfait

Si une équipe du club déclare forfait pour une rencontre, elle perdra 2 points au classement général de la poule et sera sanctionnée d'une amende financière en fonction de la classification du type de forfait (cf. article 9)

7 Problèmes rencontrés

7.1 Retard

Aucun retard d'équipe ne peut être accordé, ceci afin de permettre au club organisateur de finir la journée correctement.

Un retard est autorisé pour un seul joueur(euse) maximum par équipe, qui est inscrit sur la feuille de rencontre : il(elle) aura 30 min de délai maximum après le début de la rencontre, pour se présenter. Passé ce délai, même si les matchs concernés par ce joueur(euse) ne sont pas encore joués, ils sont considérés perdus par forfait.

7.2 Changement d'horaire ou de lieu

Voir article 4.1 "Calendrier"

7.3 Forfait d'équipe

7.3.1 Conduite à tenir

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit :

- Remplir une feuille de rencontre
- Adresser la feuille de rencontre à la CCA

7.3.2 Nombre de forfaits d'équipe

Si une équipe perd 3 rencontres par forfait d'équipe, elle sera mise "hors compétition" (cf article 8.2).

7.4 Equipe incomplète

7.4.1 Règles de déroulement de la rencontre

Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur.

7.4.2 Décompte des points

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
- L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait

7.5 Blessure et abandon

7.5.1 Blessure d'un joueur

Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourrait jouer son second match si cela était prévu.

7.5.2 Remplacement

Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci est déclaré sur la feuille de présence, sous réserve du respect du règlement.

7.5.3 Score du match où le joueur se blesse

Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de rencontre. La mention "Ab" indiquera l'abandon du joueur sur la feuille de rencontre.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPH.

Pour le championnat les points marqués seront les suivants :

- Si la blessure survient pendant le premier set :
 - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
 - Le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
 - Le score du second set sera 21-0 contre l'équipe du joueur blessé.
- Si la blessure survient pendant le second set :
 - L'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
 - L'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
 - Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain
 - Le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
 - Le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 21 à 0.
- Si la blessure survient pendant le troisième set :
 - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
 - Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
 - Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

7.5.4 Score de la rencontre

L'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 à 0. Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

- Si le joueur blessé a pu être remplacé ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le

décompte de points de la rencontre.

- Si le joueur blessé n'a pu être remplacé, l'équipe du joueur blessé perd le match par 1 à 0.

7.6 Interruption de rencontre

7.6.1 Information de la CCA

Si une rencontre ne se termine pas (moins de 9 matchs joués), les deux capitaines doivent faire parvenir à la CCA :

- Un rapport indiquant les raisons de l'interruption
- Les feuilles de présence des 2 équipes
- La feuille de rencontre avec les résultats des matchs terminés

7.6.2 Causes d'interruption autorisées

Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club
- Coupure électrique
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie...)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) sera(ont) reporté(s) et rejoué(s) à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre.

Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, la CCA fixe la date de la nouvelle rencontre sur propositions des 2 capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était présentée initialement.

7.6.3 Autres causes d'interruption

Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la CCA.

En fonction des causes de l'interruption, la CCA pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes.

Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs qu'ils aient été disputés ou non.

- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (cf. chapitres Sanctions).

8 Sanctions sportives

8.1 Pénalités

8.1.1 Un joueur perd son match par pénalité

Un joueur perdant un match par pénalité :

- Donne 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute
- Perd - 1 point pour son équipe si le match concerné est un simple
- Perd - 1 point pour son équipe si le match concerné est un double

En tout état de cause le score d'une rencontre ne peut être négatif, et serait ramené à 0 le cas échéant.

Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPH.

8.1.2 Une équipe perd par pénalité

Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 9
- et 0 set à 18 - 2 sets par match
- et 0 point à 378 - 21 points par set.
- Elle marque - 1 point au classement du championnat.

8.1.3 Les 2 équipes perdent par pénalité

Les 2 équipes marquent - 1 pt au classement du championnat. Le résultat de la rencontre est :

- 0 match à 0
- 0 set à 0
- 0 point à 0

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

8.2 Mise hors compétition

8.2.1 Causes

Une équipe peut être mise hors compétition par la CCA :

- soit en raison d'un comportement antisportif
- soit parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe

8.2.2 Conséquence sur le classement du championnat

Si une équipe est mise "hors compétition", tous les résultats de cette équipe sont annulés.

8.2.3 Conséquence pour l'équipe sanctionnée

L'équipe mise "hors compétition" sera passible d'une amende (cf. chapitre Sanctions financières).

8.3 Erreur de hiérarchie et joueur non autorisé

Les tableaux ci-dessous donnent le ou les matchs perdus par forfait et qui engendrent donc une pénalité par l'équipe ayant commis l'infraction dans les situations suivantes :

- Erreur de hiérarchie
- Joueur classé au-delà du classement autorisé dans la/les discipline(s) jouée(s)
- Joueur suspendu
- Joueur non licencié

8.3.1 Erreur de hiérarchie

On suppose que l'ordre descendant de classement des joueurs en Simple Homme est :

1. Joueur 1
2. Joueur 2

Matchs disputés par		Sanctions	
SH1	SH 2	SH1	SH 2
Joueur 1	Joueur 2	Ordre normal pas de sanction	
Joueur 2	Joueur 1		Pénalité

On suppose que l'ordre descendant de classement des joueurs en Double Homme est :

1. Paire 1
2. Paire 2

Matches disputés par		Sanctions	
DH1	DH 2	DH1	DH 2
Paire 1	Paire 2	Ordre normal pas de sanction	
Paire 2	Paire 1		Pénalité

On suppose que l'ordre descendant de classement des joueurs en Double Mixte est :

1. Paire 1
2. Paire 2
3. Paire 3

Matches disputés par			Sanctions		
DM 1	DM 2	DM 3	DM 1	DM 2	DM 3
Paire 1	Paire 2	Paire 3	Ordre normal pas de sanction		
Paire 1	Paire 3	Paire 2			Pénalité
Paire 2	Paire 1	Paire 3		Pénalité	
Paire 2	Paire 3	Paire 1			Pénalité
Paire 3	Paire 1	Paire 2		Pénalité	Pénalité
Paire 3	Paire 2	Paire 1		Pénalité	Pénalité

8.3.2 Joueur non autorisé

On suppose que le joueur en rouge est le joueur se trouvant dans l'une des situations mentionnées ci-dessus (autre que l'erreur de hiérarchie) :

Matches disputés par		Sanctions	
SH1	SH 2	SH1	SH 2
Joueur 1	Joueur 2		Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Pénalité	Pénalité

Il en sera de même pour les 2 DH.

Matches disputés par			Sanctions		
DM 1	DM 2	DM 3	DM 1	DM 2	DM 3
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3			Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3		Pénalité	Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Pénalité	Pénalité	Pénalité

9 Sanctions financières

9.1 Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende. Les amendes sont prononcées par la CCA. Elles sont payables par chèque « à l'ordre du Comité Départemental 91 » ou par virement bancaire.

En cas de mise "hors compétition" d'une équipe à cause de la règle des 3 forfaits, les amendes précédentes restent dues. L'amende concernant le 3^{ème} forfait n'est pas due.

Les amendes sont publiées sur le site web du Comité Départemental.
Le capitaine et le président du club en sont informés par mail.

Motif	Tarif
<u>Pour une équipe</u> : Absence ou retard de saisie des résultats sur le site Badnet dans les délais précisés par le règlement	1 ^{ère} infraction : 10,00 € 2 ^{ème} infraction : 20,00 € 3 ^{ème} infraction : 50,00 €
Forfait d'équipe justifié	20,00 €
Forfait d'équipe injustifié	50,00 €
Joueur non licencié	50,00 €
Comportement non respectueux	150,00 €
Mise « hors compétition » d'une équipe	100,00 €
Forfait Général	100,00 €
Utilisation d'un volant non homologué	50,00 €
Retard dans l'envoi du dossier d'inscription	100,00 €